

CONCEPT D'HYGIÈNE DE LA SSG

INTRODUCTION

Lors d'examen, les endoscopes et leurs accessoires sont sujets à une contamination biologique (sang, mucus, selles, bile) et microbiologique (bactéries, virus, champignons, protozoaires, spores).

Le risque de transmission d'infection par un instrument mal entretenu est indubitablement présent; il est documenté par de nombreux rapports de cas et études. Inversement, une désinfection appropriée empêche quasiment toute transmission. La technologie complexe des endoscopes flexibles ne permet pas une stérilisation complète, laquelle aboutirait à une élimination totale des microorganismes et des spores. Il est par conséquent important de recourir à une désinfection de haut niveau (« high level disinfection »). Celle-ci se fonde sur des méthodes de désinfection éprouvées et reconnues. A cet égard, il existe différentes méthodes selon les fournisseurs. Suite à l'introduction de l'Ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) (1) et de l'Ordonnance sur la prévention de la maladie de Creutzfeld-Jacob lors des interventions médico-chirurgicales (OMCJ) par la Confédération (6/7), le comité de la SSG considère très important la formulation d'un concept d'hygiène pour la désinfection des endoscopes flexibles.

Nous sommes donc heureux d'avoir réussi à élaborer, en collaboration avec la Société suisse d'hygiène hospitalière (SSHH), la Société suisse de pneumologie (SSP) et l'Association suisse du personnel en endoscopie (ASPE), des Directives suisses pour le retraitement des endoscopes flexibles. Celles-ci s'inspirent d'études et de recommandations de sociétés spécialisées et d'institutions étrangères (2,3,4,5).

CONCEPT

Le présent concept d'hygiène est un outil essentiel de l'assurance-qualité au sein de la SSG ainsi que pour ses membres. Il répond en effet aux prescriptions politiques sur la certification de la qualité (voir art. 22a LAMal). Le concept contient les étapes suivantes:

- Définition de directives en matière d'hygiène
- Exécution de tests microbiologiques
- Communication de la certification de qualité sur une « Liste blanche » (publication des cabinets et des institutions ayant des instruments dépourvus de germes)

DIRECTIVE D'HYGIÈNE

Les Directives suisses pour le retraitement des endoscopes flexibles sont le nouveau standard d'hygiène de la SSG. Elles sont publiées sur le site internet de la SSG.

CONTRÔLE DE QUALITÉ

Conformément aux recommandations de la SSG, les membres de la SSG effectuent au moins une fois par année un contrôle bactériologique de tous leurs instruments (test obligatoire). Les dates des tests bactériologiques, proposés deux fois par année, figurent sur le site internet de la SSG. Méthode: selon les directives du laboratoire d'analyse fondées sur des standards internationaux.

CERTIFICATION DE LA QUALITÉ

La SSG publie, sur son site internet, une liste de tous les participants au test qui ont des instruments dépourvus de germes. Si les résultats du test sont positifs, un autre test durant l'année civile en cours peut permettre de les corriger et d'annoncer les nouveaux résultats au responsable de l'hygiène de la SSG. La participation aux contrôles d'hygiène doit être recertifiée l'année suivante.

Comme l'expérience le montre, les cliniques et hôpitaux de grande taille effectuent régulièrement leurs propres contrôles d'hygiène. Ils peuvent également être admis sur la Liste blanche sur présentation d'un certificat du service d'hygiène hospitalière au responsable de l'hygiène de la SSG.

RÉFÉRENCES

1. *MePV (Medizinprodukteverordnung) vom 1.4.1996/17.10.2001, in Kraft seit 14.6.1998;*
www.bag.admin.ch/strahlen/lois/pdf/SR_812_213_de.pdf
2. http://www.sfed.org/pdf/Nettoyage_desinfection.pdf 2000
3. *ASGE Multi Society Guideline for reprocessing flexible gastrointestinal endoscopes; Gastrointest Endoscopy 2003; 58; 1-8*
4. *ESGE guideline: Cleaning and disinfection in gastrointestinal endoscopy; Endoscopy 2008; 40; 939-957*
5. *Bundesgesundheitsbl-Gesundheitsforsch-Gesundheitsschutz, 2002, 45: 395-411 (Anforderungen an die Hygiene bei der Aufbereitung; RKI)*
6. *Swiss NOSO: Risque de transmission de prions en endoscopie Volume 10; N°4; 2003*
7. *CJK-Verordnung BAG Bull 3; 13 Jan 2003*
8. *WGO-OMGE Practice Guideline Endoscope Disinfection 14.12.2005 www.omge.org*

SGG/SSG St. Hartmeier, responsable de la qualité

13.09.2013